

Nombre de membres :		L'an deux mille vingt-deux, Le vendredi 11 mars 2022 à 14 H 00, le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Hautes- Alpes s'est réuni après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Marcel CANNAT, Président, Salle Serre-Ponçon au Service Départemental d'Incendie et de Secours des Hautes-Alpes à GAP .
- en exercice	5	
-		
- présents	3	
- pour	3	
- contre	0	
- abstention	0	
- ne participant pas au vote	0	

Etaient présents :

Madame Valérie GARCIN-EYMEOD
Monsieur Christian HUBAUD

Etait excusée :

Madame Chantal EYMEOD
Monsieur Daniel GALLAND



OBJET : Exonérations employeurs.

Lors de la séance du 21 septembre 2021, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) des Hautes-Alpes a donné compétence au Bureau du Conseil d'Administration pour l'étude de l'exonération totale ou partielle des prestations effectuées par le SDIS aux profits des employeurs de sapeurs-pompiers volontaires conventionnés, ainsi que l'octroi d'avantages aux employeurs partenaires.

ANNEE 2021

La Commune d'EYGLIERS peut bénéficier d'une exonération de 1826,61 € dans le cadre de la formation « prévention et secours civiques de niveau 1 » du 30 juin 2021.

Dans les conditions prévues par son avantage employeur partenaire, le montant de la formation d'un montant total de 248,50 € peut être rapporté à 0,00 €.

La Communauté de Communes Pays des Ecrins peut bénéficier d'une exonération de 1 412,22 € dans le cadre du piquet de sécurité « Tout à blocs » du 20 au 22 juillet 2021.

Dans les conditions prévues par son avantage employeur partenaire, le montant du piquet de sécurité d'un montant total de 900,47 € peut être rapporté à 0,00 €.

La Commune du MONETIER-LES-BAINS peut bénéficier d'une exonération de 4 243,23 € dans le cadre de la formation « maintien et perfectionnement des acquis PSE » du 2 juillet 2021.

Dans les conditions prévues par son avantage employeur partenaire, le montant de la formation d'un montant total de 564,40 € peut être rapporté à 0,00 €.

La Commune de BRIANÇON peut bénéficier d'une exonération de 1 879,42 € dans le cadre de la formation « maintien et perfectionnement des acquis PSE » des 21 et 22 juin 2021.

Dans les conditions prévues par son avantage employeur partenaire, le montant de la formation d'un montant total de 846,60 € peut être rapporté à 0,00 €.

ORCIERES Labellemontagne peut bénéficier d'une exonération de 3 411,64 € dans le cadre de la formation « équipier intervention incendie » des 6, 7, 8 et 9 décembre 2021.

Dans les conditions prévues par son avantage employeur partenaire, le montant de la formation d'un montant total de 2 116,50 € peut être rapporté à 0,00 €.

La Commune d'EMBRUN peut bénéficier d'une exonération de 10 345,82 € dans le cadre de la formation « révision prévention et secours civiques de niveau 1 » les 2 et 3 novembre 2021 et 8 et 9 novembre 2021 pour les personnels de la Maison de la Petite Enfance.

Dans les conditions prévues par son avantage employeur partenaire, le montant de la formation d'un montant total de 568,00 € peut être rapporté à 0,00 €.

Le 25 septembre 2021 s'est déroulé à L'ARGENTIERE-LA-BESSEE, le Trail des sapeurs-pompiers.

L'objectif de cette manifestation est de récolter des fonds qui sont reversés à l'association « Le Sourire d'Aurore ».

Pour l'organisation de cette manifestation sportive, le SDIS met en place un dispositif de sécurité assuré bénévolement par les sapeurs-pompiers volontaires. Il est proposé une exonération totale du coût de ce service de sécurité d'un montant de 816,60 €.

ANNEE 2020

La Commune de GUILLESTRE peut bénéficier d'une exonération de 4 647,30 € pour la mise à disposition de matériel pour la vérification technique des points d'eau incendie année 2020.

Dans les conditions prévues par son avantage employeur partenaire, le montant de cette mise à disposition de matériel d'un montant total de 1 534,50 € peut être rapporté à 0,00 €.

ANNEE 2022

L'entreprise Chalets LOMBARD peut bénéficier d'une exonération de 621,85 € dans le cadre de la formation « sauveteur secouriste du travail » les 10 et 11 janvier 2022.

Dans les conditions prévues par son avantage employeur partenaire, le montant de la formation d'un montant total de 373,00 € peut être rapporté à 0,00 €.

* * * * *

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dans ses parties législatives et réglementaires relatives aux Services Départementaux d'Incendie et de Secours ;

VU le rapport du Président BUR n° 2022/1-3 ;

VU l'exposé des motifs ci-dessus ;

CONSIDERANT les éléments présentés, les membres du Bureau du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- autorisent le Président ou son délégué :
 - à accéder aux demandes d'exonérations dans les conditions susmentionnées ;
 - à mettre en œuvre les demandes d'exonération ;
- informent que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MARSEILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département.

La présente délibération sera rapportée devant le prochain Conseil d'Administration.

Certifié exécutoire par le Président du
Conseil d'Administration du SDIS 05,
compte tenu de la réception en
Préfecture le : 15 MARS 2022
et de la publication-notification
le : 15 MARS 2022

Pour le Président du Conseil d'Administration
et par délégation,
Le Directeur Départemental des Services
d'Incendie et de Secours des Hautes-Alpes

Colonel Hors Classe Patrick MOREAU

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

Marcel CANNAT



DOSSIER D'EXONERATION
"SERVICE AUX EMPLOYEURS DE
SAPEURS-POMPIERS
VOLONTAIRES CONVENTIONNES"
AU TITRE DE L'ANNEE 2021

Bureau du Conseil d'Administration
du 11 mars 2022

COMMUNE D'EYGLIERS

RAPPORT DE PRESENTATION "SERVICE AUX EMPLOYEURS DE SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES CONVENTIONNES"

Identité de l'entreprise

Dénomination de l'entreprise : Commune d'Eygliers
 Dirigeant : Madame le Maire
 Adresse : Immeuble les Blanches Bât A - 05600 EYGLIERS
 Téléphone : 04 92 45 03 24
 Mail : mairie@eygliers.fr
 Secteur : public
 Nombre salariés

Informations sur le Centre d'Incendie et de Secours de 1er appel

CIS	Guillestre		
Nbre SPV	50		
Nbre conventionnés	15		
Nbre interventions	2020	Nbre interventions entre 8h et 19h lundi-vendredi	2020
	499		290
Incidents de départ			2020
			17

SPV présent dans l'entreprise

Nbre SPV	1
Conventionnés	1
Non-conventionnés	0

CIS	NOM	Prénom	Fonction	Grade	Entrée SPV	Date 1 ^{ère} convention	Date dernière convention	Type de convention		Subrogation formation	Nombres, proportion, et volume horaire des interventions effectuées entre 8h et 19h du lundi au vendredi			Volume horaire de formations sous conventions		
								Ops	Form		2020	2020	2020	2020		
GUILESTRE	JEACOMINE	Nicolas	Adjoint technique	SCH	01/07/2003	09/06/2008	18/03/2015	X	X	N	10	3%	20	0		557

Observations : disponibilité technique : 6 j/an répartis sur l'ensemble des SPV de la collectivité

Partenariat complémentaire :

Etude d'exonération éventuelle

Objet de la demande : formation "prévention et secours civiques de niveau 1 du 30 juin 2021

Coût des formations : 7 x 35,50 € = 248,50 €

Calcul du coût de l'absence du SPV (Le calcul est effectué sur les données de l'année 2020, c'est à dire par l'addition des heures en intervention de 8h à 19h du lundi au vendredi, les heures de formation, les heures de disponibilité technique éventuelles et les heures de disponibilité conventionnées. Si il y a subrogation formation, le montant payé à l'employeur est déduit. Le total est multiplié par le coût horaire du salarié)

Coût horaire des agents :
 JEACOMINE Nicolas 24,69 €

	Heures	Montant
Opération	20 h 42	
Formation	0	
Technique	42	
Total des heures	62,42	1 548,06 €
Disponibilité conventionnée	557,00	278,55 €
Coût total de l'absence SPV		1 826,61 €
Montant versé à l'employeur pour subrogation formation		
TOTAL EXONERATION		1 826,61 €
Montant estimatif de la formation (exonération - formation)		0,00 €

Conclusion : La commune d'Eygliers peut bénéficier d'une exonération de 1 826,61 € dans le cadre de la formation de ses personnels. Considérant le montant total, la prise en charge par la collectivité peut être ramenée à 0,00€.



DOSSIER D'EXONERATION
"SERVICE AUX EMPLOYEURS DE
SAPEURS-POMPIERS
VOLONTAIRES CONVENTIONNES"
AU TITRE DE L'ANNEE 2021

Bureau du Conseil d'Administration
du 11 mars 2022

COMMUNAUTE DE COMMUNES
PAYS DES ECRINS

RAPPORT DE PRESENTATION "SERVICE AUX EMPLOYEURS DE SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES CONVENTIONNES"

Identité de l'entreprise

Dénomination de l'entreprise: **Communauté de Communes Pays des Ecrins**
 Dirigeant: **Monsieur le Président**
 Adresse: **Maison du Canton - 05120 L'ARGENTIERE-LA-BESSEE**
 Téléphone: **04 92 23 20 51**
 Mail:
 Secteur: **Public**
 Nombre salariés:

Informations sur le Centre d'Incendie et de Secours de 1er appel

CIS	Argentière-la-Bessée		
Nbre SPV	32		
Nbre conventionnés	11		
Nbre interventions	2020	Nbre interventions entre 8h et 19h lundi-vendredi	2020
	381		211
Incidents de départ		2020	
		15	

SPV présent dans l'entreprise

Nbre SPV	1
Conventionnés	1
Non-conventionnés	1

CIS	NOM	Prénom	Fonction	Grade	Entrée SPV	Date 1 ^{re} convention	Date dernière convention	Type de convention		Subrogation formation	Nombres, proportion, et volume horaire des interventions effectuées entre 8h et 19h du lundi au vendredi	Volume horaire de formations sous conventions		Volume horaire de disponibilité sous convention	
								Ops	Form			2020	2020	2020	2020
Argentière-la-Bessée	VACHET	Cyril	Adjoint technique	Caporal	01/07/2015	15/10/2019		x	x	oui	40	18%	42	8	1048h48

Observations :

Partenariat complémentaire :

Etude d'exonération éventuelle

Objet de la demande : Piquet de sécurité du 20 au 22 juillet 2021 "Tout à Blocs"

Coût du piquet : 900,47 €

Calcul du coût de l'absence du SPV (Le calcul est effectué sur les données de l'année 2020, c'est à dire par l'addition des heures en intervention de 8h à 19h du lundi au vendredi ; les heures de formation, les heures de disponibilité technique éventuelles et les heures de disponibilité conventionnées. Si il y a subrogation formation, le montant payé à l'employeur est déduit. Le total est multiplié par le coût horaire du salarié)

Coût horaire des agents :
 VACHET Cyril 20,09 €

	Heures	Montant
Opération	42 h 30	
Formation	8 h 00	
Technique		
Total des heures	50 h 30	1 014,54 €
Disponibilité conventionnée	1 048 h 48	524,40 €
Coût total de l'absence SPV		1 538,94 €
Montant versé à l'employeur pour subrogation formation		126,72 €
TOTAL EXONERATION		1 412,22 €
Montant estimatif du piquet (exonération - coût piquet)		0,00 €

Conclusion : La Communauté de Communes des Ecrins peut bénéficier d'une exonération de 1 412,22 € pour le piquet de sécurité. Considérant le montant total, la prise en charge par la collectivité peut être ramenée 0,00 €.



DOSSIER D'EXONERATION
"SERVICE AUX EMPLOYEURS DE
SAPEURS-POMPIERS
VOLONTAIRES CONVENTIONNES"
AU TITRE DE L'ANNEE 2021

Bureau du Conseil d'Administration
du 11 mars 2022

COMMUNE DE MONETIER-LES-BAINS

RAPPORT DE PRESENTATION "SERVICE AUX EMPLOYEURS DE SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES CONVENTIONNES"

Identité de l'entreprise

Dénomination de l'entreprise : **Commune de Monétier-les-Bains**
 Dirigeant : Monsieur le Maire
 Adresse : Place Novalèse - 05200 MONETIER LES BAINS
 Téléphone : 04 92 24 40 04
 Mail : monetier@monetier.com
 Secteur : public
 Nombre salariés

Informations sur le Centre d'Incendie et de Secours de 1er appel

CIS	Serre-Chevalier		
Nbre SPV	33		
Nbre conventionnés	12		
Nbre interventions	2020	Nbre interventions entre 8h et 19h lundi-vendredi	2020
	320		171
Incidents de départ			2020
			7

SPV présent dans l'entreprise

Nbre SPV	30
Conventionnés	12
Non-conventionnés	18

CIS	NOM	Prénom	Fonction	Grade	Entrée SPV	Date de convention	Date d'expiration convention	Type de convention		Subrogation formation	Nombres, proportion, et volume horaire des interventions effectuées entre 8h et 19h du lundi au vendredi			Volume horaire de formations sous conventions		Volume horaire de disponibilité sous convention	
								Ops	Form		2020			2020		2020	
Serre-Chevalier	ARDUIN	Victor	Agent de maîtrise	SCH	01/01/2000	01/08/2004	28/12/2016	X	X	0	61	35	74	0	1909		
Serre-Chevalier	FRANCHI	Guillaume	Directeur	ACH	01/01/2004	11/09/2007	28/12/2016	X	X	0	8	4	9	0	380		
Serre-Chevalier	MERLE	Eddy	Agent de maîtrise	SAP1	01/01/2002	12/06/2008	28/12/2016	X	X	0	0	0	0	0	0		
Serre-Chevalier	BARRE	Claude	Technicien Sup	CNE	01/12/1981	20/11/2000	28/12/2016	X	X	0	0	0	0	0	0		

Observations : disponibilité technique : 1/2 j par mois répartis sur l'ensemble des SPV de la collectivité
 MERLE : en disponibilité au sein de sa collectivité
 BARRE : retraite professionnelle au 01/07/2020

Partenariat complémentaire :

Etude d'exonération éventuelle

Objet de la demande : formation de maintien et de perfectionnement des acquis PSE du 2 juillet 2021

Coût des formations : 8 x 70,55 € = 564,40 €

Calcul du coût de l'absence du SPV (Le calcul est effectué sur les données de l'année 2020, c'est à dire par l'addition des heures en intervention de 8h à 19h du lundi au vendredi, les heures de formation, les heures de disponibilité technique éventuelles et les heures de disponibilité conventionnées. Si il y a subrogation formation, le montant payé à l'employeur est déduit. Le total est multiplié par le coût horaire du salarié)

	Heures	Montant
Opération	82 h 48	
Formation	0	
Technique	42 h 00	
Total des heures	124 h 48	3 295,03 €
Disponibilité conventionnée	1 896 h 24	948,20 €
Coût total de l'absence SPV		
Montant versé à l'employeur pour subrogation formation		
TOTAL EXONERATION		4 243,23 €
Montant estimatif du piquet (exonération - piquet)		0,00 €

Conclusion : La Commune de Monétier les Bains peut bénéficier d'une exonération de 4 243,23 € dans le cadre de la formation de ses personnels. Considérant le montant total, la prise en charge par la collectivité peut être ramenée 0,00 €.



DOSSIER D'EXONERATION
"SERVICE AUX EMPLOYEURS DE
SAPEURS-POMPIERS
VOLONTAIRES CONVENTIONNES"
AU TITRE DE L'ANNEE 2021

Bureau du Conseil d'Administration
du 11 mars 2022

COMMUNE DE BRIANCON

RAPPORT DE PRESENTATION "SERVICE AUX EMPLOYEURS DE SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES CONVENTIONNES"

Identité de l'entreprise

Dénomination de l'entreprise : Commune de Briançon
 Dirigeant : Monsieur le Maire
 Adresse : 1 Rue Aspirant Jan - 05100 BRIANÇON
 Téléphone : 04 92 21 20 72
 Mail :
 Secteur : Public
 Nombre salariés

Informations sur le Centre d'incendie et de Secours de 1er appel

CIS	Briançon		
Nbre SPV	83		
Nbre conventionnés	22		
Nbre interventions	2020	Nbre interventions entre 8h et 19h lundi-vendredi	2020
	1 552		851
Incidents de départ		2020	
		0	

SPV présent dans l'entreprise

Nbre SPV	3
Conventionnés	3
Non-conventionnés	0

CIS	NOM	Prénom	Fonction	Grade	Entrée SPV	Date 1 ^{er} convention	Date dernière convention	Type de convention		Subrogation formation	Nombres, proportion, et volume horaire des interventions effectuées entre 8h et 19h du lundi au vendredi		Volume horaire de formations sous conventions	Volume horaire de disponibilité sous convention	
								Ops	Form		2020				
								2020	2020		2020				
BRIANÇON	BERGER	Samuel	Adjoint technique	SAP	01/01/2017	01/01/2017		x	x	e	3	0,01%	6	0	20
BRIANÇON	DELAUNAY	Yann	Police Municipal	ADJ	01/07/2001	08/10/2010	28/12/2016	x	x	e	0	0%	0	0	0
BRIANÇON	SINAEVE	Eric	Police Municipal (1)	LT	01/11/1989	28/12/2016		x	x	e	0	0%	0	0	3

(1) Rebate policier au 01/11/2020

Observations : Autorisation de 12 jours par an réparties sur l'ensemble de SPV de la collectivité pour des gardes postées

Partenariat complémentaire :

Etude d'exonération éventuelle

Objet de la demande : Formation de maintien et de perfectionnement des acquis PSE les 21 et 22 juin 2021

Coût des formations : 12 stagiaires X 70,55 € = 846,60 €

Calcul du coût de l'absence du SPV (Le calcul est effectué sur les données de l'année 2020, c'est à dire par l'addition des heures en intervention de 8h à 19h du lundi au vendredi, les heures de formation, les heures de disponibilité technique éventuelles et les heures de disponibilité conventionnées. Si il y a subrogation formation, le montant payé à l'employeur est déduit. Le total est multiplié par le coût horaire du salarié.)

Coût horaire des agents :
 BERGER Samuel 17,78 €
 DELAUNAY Yann 21,25 €
 SINAEVE Eric 24,82 €

	Heures	Montant
Opération	6	
Formation	0	
Technique	84	
Total des heures	6,00	1 762,74 €
Disponibilité conventionnée	20,00	10,00 €
Coût total de l'absence SPV		116,68 €
Montant versé à l'employeur pour subrogation formation		
TOTAL EXONERATION		1 879,42 €
Montant estimatif de la formation (exonération - formation)		0,00 €

Conclusion : La commune de Briançon peut bénéficier d'une exonération de 1 879,42 € dans le cadre de la formation de ses personnels. Considérant le montant total, la prise en charge par la collectivité peut être ramenée à 0,00 €.



DOSSIER D'EXONERATION
"SERVICE AUX EMPLOYEURS DE
SAPEURS-POMPIERS
VOLONTAIRES CONVENTIONNES"
AU TITRE DE L'ANNEE 2021

Bureau du Conseil d'Administration
du 11 mars 2022

LABELLEMONTAGNE ORCIERES

RAPPORT DE PRESENTATION "SERVICE AUX EMPLOYEURS DE SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES CONVENTIONNES"

Identité de l'entreprise

Dénomination de l'entreprise : **LABELLEMONTAGNE ORCIERES**
 Dirigeant : Monsieur le Directeur
 Adresse : Espace Ecrins - 05170 ORCIERES 1850
 Téléphone : 04 92 55 89 82
 Mail :
 Secteur : Privé
 Nombre salariés :

Informations sur le Centre d'Incendie et de Secours de 1er appel

CIS	ORCIERES		
Nbre SPV	29		
Nbre conventionnés	14		
Nbre interventions	2020	Nbre interventions entre 8h et 19h lundi-vendredi	2020
	215		105
Incidents de départ			2020
			0

SPV présent dans l'entreprise

Nbre SPV	6
Conventionnés	5
Non-conventionnés	0

CIS	NOM	Prénom	Fonction	Grade	Entrée SPV	Date 1 ^{ère} convention	Date dernière convention	Type de convention		Subrogation formation	Nombres, proportion, et volume horaire des interventions effectuées entre 8h et 19h du lundi au vendredi			Volume horaire de formations sous conventions		Volume horaire de disponibilité sous convention	
								Ops	Form		2020			2020		2020	
ORCIERES	BARTHELEMY	Tiphaine	Agent	SAP1	01/01/2015	20/07/2018		x	x		0	0%	0	0	0	0	0
ORCIERES	GIRAUD-MAUDU	Christian	Agent	LT	15/10/1990	14/12/2009	26/07/2017	x	x		55	52%	86	0	0	1300 h 42	
ORCIERES	HERARD	J-Michel	Agent	SCH	01/07/1998	14/12/2009		x	x		0	0%	0	0	0	505 h 48	
ORCIERES	LADOLIS	Guillaume	Agent	SCH	01/07/2002	14/12/2009		x	x		17	16%	21	0	0	0	
ST JEAN ST NICOLAS	BERTRAND-PELLISSON	Rémi	Agent	SAP1	01/01/2015	20/07/2018		x			0	0%	0	0	0	0	

Observations : Giraud-Mauduit : disponibilité technique et administrative : 1/2 jour au plus par quinzaine

Partenariat complémentaire :

Etude d'exonération éventuelle

Objet de la demande : formation "équipier intervention incendie" les 6, 7, 8 et 9 décembre 2021

Coût des formations : 60 stagiaires x 35,275 = 2 116,50 €

Calcul du coût de l'absence du SPV (Le calcul est effectué sur les données de l'année 2020, c'est à dire par l'addition des heures en intervention de 8h à 19h du lundi au vendredi, les heures de formation, les heures de disponibilité technique éventuelles et les heures de disponibilité conventionnées. Si il y a subrogation formation, le montant payé à l'employeur est déduit. Le total est multiplié par le coût horaire du salarié.)

Coût horaire des agents :
 BARTHELEMY Tiphaine 15,91 €
 GIRAUD-MAUDUIT Christian 17,72 €
 HERARD Jean-Michel 14,97 €
 LADOLIS Guillaume 19,38 €
 BERTRAND-PELLISSON Rémy 16,63 €

	Heures	Montant
Opération	107 h 12	
Formation	0	
Technique	21	
Total des heures	128 h 12	2 306,39 €
Disponibilité conventionnée	2 210 h 30	1 105,25 €
Coût total de l'absence SPV		3 411,64 €
Montant versé à l'employeur pour subrogation formation		
TOTAL EXONERATION		3 411,64 €
Montant estimatif de la formation (exonération - formation)		0,00 €

Conclusion : La Bellemontagne Orcière peut bénéficier d'une exonération de 3 411,64 € dans le cadre de la formation de ses personnels. Considérant le montant total, la prise en charge par l'entreprise peut être ramenée 0,00 €.



DOSSIER D'EXONERATION
"SERVICE AUX EMPLOYEURS DE
SAPEURS-POMPIERS
VOLONTAIRES CONVENTIONNES"
AU TITRE DE L'ANNEE 2021

Bureau du Conseil d'Administration
du 11 mars 2022

COMMUNE D'EMBRUN

RAPPORT DE PRESENTATION "SERVICE AUX EMPLOYEURS DE SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES CONVENTIONNES"

Identité de l'entreprise

Dénomination de l'entreprise : **Commune d'EMBRUN**
 Dirigeant : Madame le Maire
 Adresse : Place Barthelon -05 200 EMBRUN
 Téléphone : 04 92 44 66 29
 Mail :
 Secteur : public
 Nombre salariés

Informations sur le Centre d'Incendie et de Secours de 1er appel

CIS	EMBRUN		
Nbre SPV	68		
Nbre conventionnés	16		
Nbre interventions	2020	Nbre interventions entre 8h et 19h lundi-vendredi	2020
	900		478
Incidents de départ			2020
			0

SPV présent dans l'entreprise

Nbre SPV	
Conventionnés	
Non-conventionnés	

CIS	NOM	Prénom	Fonction	Grade	Entrée SPV	Date 1 ^{ère} convention	Date dernière convention	Type de convention		Subrogation formation	Nombres, proportion, et volume horaire des interventions effectuées entre 8h et 19h du lundi au vendredi			Volume horaire de formations sous conventions		Volume horaire de disponibilité sous convention	
								Ops	Form		2020			2020	2020		
EMBRUN	BLANCHARD	Laurent	Technicien	ADC	01/07/2002	15/03/2012	12/11/2019	x	x		34	7%	28	8	1 105 h 00		
LES ORPRES	FORTOUL	Rachel	Adj Adm Prin 2 ^e cl	SAP2	01/07/2017	17/07/2018	12/11/2019	x	x		0	0%	0	0	0		
EMBRUN	MESROBIAN	Eric	Agent maîtrise Prin	LT	01/01/1988	01/03/2017	12/11/2019	x	x		1	0,01%	1	0	66 h 56		
EMBRUN	QUICHEN	Ghazi	Adj d'animation	CPL	01/07/2017	09/11/2017	22/01/2020	x	x		15	0,03%	15	0	416 h 35		
EMBRUN	THENARD	Anais	Auxiliaire puériculture	SGT	01/07/2008	22/01/2020		x			0	0%	0	0	8 h 48		
EMBRUN	WARUSFEL	Claude		CPL	01/01/2012	15/03/2013	12/11/2019	x	x								

Observations : FORTOUL Rachel : radiation le 01/07/2020 - WARUSFEL Claude : suspension du 01/01/2020 AU 31/12/2020
 BLANCHARD : disponibilité technique : 50 j/an répartis dans l'année

Partenariat complémentaire :

Etude d'exonération éventuelle

Objet de la demande : Révision prévention et secours civiques de niveau 1 les 2 et 3 novembre 2021 et les 8 et 9 novembre 2021

Coût des formations : 16 stagiaires x 35,50 € = 568,00 €

Calcul du coût de l'absence du SPV (Le calcul est effectué sur les données de l'année 2020, c'est à dire par l'addition des heures en intervention de 8h à 19h du lundi au vendredi, les heures de formation, les heures de disponibilité technique éventuelles et les heures de disponibilité conventionnées. Si il y a subrogation formation, le montant payé à l'employeur est déduit. Le total est multiplié par le coût horaire du salarié.)

Coût horaire des agents :

BLANCHARD Laurent	20,33 €
FORTOUL Rachel	18,66 €
MESROBIAN Eric	23,25 €
QUICHEN Ghazi	16,35 €
THENARD Anais	17,12 €

	Heures	Montant
Opération	44 h 06	
Formation	8 h 00	
Technique	420 h 00	
Total des heures	472 h 00	9 547,57 €
Disponibilité conventionnée	1 596 h 30	798,25 €
Coût total de l'absence SPV		10 345,82 €
Montant versé à l'employeur pour subrogation formation		
TOTAL EXONERATION		10 345,82 €
Montant estimatif de la formation (exonération - formation)		0,00 €

Conclusion : Commune d'Embrun peut bénéficier d'une exonération de 10 345,82 € dans le cadre de la formation de ses personnels. Considérant le montant total, la prise en charge par la collectivité peut être ramenée à 0,00 €.



DOSSIER D'EXONERATION
"SERVICE AUX EMPLOYEURS DE
SAPEURS-POMPIERS
VOLONTAIRES CONVENTIONNES"
AU TITRE DE L'ANNEE 2020

Bureau du Conseil d'Administration
du 11 mars 2022

COMMUNE DE GUILLESTRE

RAPPORT DE PRESENTATION "SERVICE AUX EMPLOYEURS DE SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES CONVENTIONNES"

Identité de l'entreprise

Dénomination de l'entreprise : **COMMUNE DE GUILLESTRE**
 Dirigeant : Monsieur le Maire
 Adresse : Place des droits de l'Homme - 05600 GUILLESTRE
 Téléphone : 04 92 45 04 03
 Mail :
 Secteur : Public
 Nombre salariés

Informations sur le Centre d'Incendie et de Secours de 1er appel

CIS	GUILLESTRE			
Nbre SPV				
Nbre conventionnés				
	2018	2019	Nbre interventions entre 8h et 19h lundi-vendredi	
Nbre interventions	507	519	278	279
			Incidents de départ	16

SPV présent dans l'entreprise

Nbre SPV	
Conventionnés	
Non-conventionnés	

CIS	NOM	Prénom	Fonction	Grade	Entrée SPV	Date 1 ^{ère} convention	Date dernière convention	Type de convention			Subrogation formation	Nombres, proportion, et volume horaire des interventions effectuées par rapport au CIS						Nombres, proportion, et volume horaire des interventions effectuées entre 8h et 19h du lundi au vendredi		Volume horaire de formations sous conventions				
								Ops	Form			2018		2019		2018		2019		2018	2019			
GUILLESTRE	MONTPELLIER	Nicolas	Agent technique	SAP1	01/01/2017	30/06/2017		X	X	0	63	12%	105	55	10%	95	59	93%	94	51	92%	51	8	0
GUILLESTRE	GIRAUD	Cyril	Agent technique	SCH	01/01/2005	20/11/2018		X	X	0	8	1%	14	146	28%	291	4	1%	2	70	47%	151	0	0
GUILLESTRE	DRAHE	Marc	Saisonnier hiver	ADJ	01/07/2001			X						92	17%	154						5	17	

Observations : disponibilité technique : 5 j par an sur l'ensemble des SPV de la collectivité hors les périodes de présence de personnels saisonniers en caserne en hiver et en été

Partenariat complémentaire :

Etude d'exonération éventuelle

Objet de la demande : Mise à disposition de matériel pour la vérification technique des points d'eau incendie pour l'année 2020

Coût : 15 jours x 102,30 €

TOTAL : 1 534,50 €

Calcul du coût de l'absence du SPV (Le calcul est effectué sur les données de l'année 2019, c'est à dire par l'addition des heures an intervention de 8h à 19h du lundi au vendredi, les heures de formation et de disponibilité technique éventuelles. Si il y a subrogation formation, le montant payé à l'employeur est déduit. Le total est multiplié par le coût horaire du salarié.)

Coût horaire des agents :

MONTPELLIER Nicolas 17,43 €
 GIRAUD Cyril 18,83 €
 DRAHE Marc 14,19 €

Nbre heures opération	221
Nbre heures formation	0
Nbre heures techniques	35
Total heures de mise à disposition	249
Coût de l'absence des SPV	4 647,30 €
Montant versé à l'employeur	0,00 €
TOTAL EXONERATION	4 647,30 €
Montant mise à disposition (exonération - coût mise à disposition)	0,00 €

Conclusion : peut bénéficier d'une exonération de 4 647,30 € dans le cadre de la mise à disposition de matériel pour la vérification technique des points d'eau incendie. Considérant le montant total la prise en charge par la collectivité peut être ramenée à 0,00 €.



DOSSIER D'EXONERATION
"SERVICE AUX EMPLOYEURS DE
SAPEURS-POMPIERS
VOLONTAIRES CONVENTIONNES"
AU TITRE DE L'ANNEE 2022

Bureau du Conseil d'Administration
du 11 mars 2022

CHALETs LOMBARD

RAPPORT DE PRESENTATION "SERVICE AUX EMPLOYEURS DE SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES CONVENTIONNES"

Identité de l'entreprise

Dénomination de l'entreprise : CHALETS LOMBARD
 Dirigeant : Directeur
 Adresse : Gare de Prelles - 05120 SAINT-MARTIN DE QUEYRIERES
 Téléphone : 04 92 21 29 19
 Mail :
 Secteur : Public
 Nombre salariés

Informations sur le Centre d'Incendie et de Secours de 1er appel

CIS	BRIANCON		
Nbre SPV	88		
Nbre conventionnés	24		
Nbre interventions	2021	Nbre interventions entre 8h et 19h lundi-vendredi	2021
	1536		867
Incidents de départ		2021	
		0	

SPV présent dans l'entreprise

Nbre SPV	1
Conventionnés	1
Non-conventionnés	0

CIS	NOM	Prénom	Fonction	Grade	Entrée SPV	Date 1 ^{er} convention	Date dernière convention	Type de convention		Subrogation formation	Nombres, proportion, et volume horaire des interventions effectuées entre 8h et 19h du lundi au vendredi			Volume horaire de formations sous conventions		Volume horaire de disponibilité sous convention	
								Ops	Form		2021			2021	2021		
BRIANCON	DEFRADAS	Maxime	Technicien	SCH	01/04/2008	26/03/2019		X	X	0	6	0,01%	3	0		1 097h42	

Observations :

Partenariat complémentaire :

Etude d'exonération éventuelle

Objet de la demande : Formation "sauveteur secouriste du travail" les 10 et 11 janvier 2022

Coût des formations : 2 stagiaires x 186,50 € = 373,00 €

Calcul du coût de l'absence du SPV (La calcul est effectué sur les données de l'année 2021, c'est à dire par l'addition des heures en intervention de 8h à 19h du lundi au vendredi, les heures de formation, les heures de disponibilité technique éventuelles et les heures de disponibilité conventionnées. Si il y a subrogation formation, le montant payé à l'employeur est déduit. Le total est multiplié par le coût horaire du salarié)

Coût horaire des agents :
 DEFRADAS Maxime 27,04 €

	Heures	Montant
Opération	2 h 42	73,00 €
Formation	0	0,00 €
Technique		
Total des heures	2 h 42	73,00 €
Disponibilité conventionnée	1 097 h 42	518,85 €
Coût total de l'absence SPV		621,85 €
Montant versé à l'employeur pour subrogation formation		
TOTAL EXONERATION		621,85 €
Montant estimatif du piquet (exonération - formation)		0,00 €

Conclusion : peut bénéficier d'une exonération de 621,85 € dans le cadre de la formation de ses personnels. Considérant le montant total, la prise en charge par la collectivité peut être ramenée à 0,00 €.